

# VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME



## SERVICE DU GREFFE

Tous les avis publics de la Ville de La Tuque peuvent être consultés au [www.latuque.ca](http://www.latuque.ca) ou sur le babillard de l'hôtel de ville. *Nous vous invitons à les consulter régulièrement pour ne rien manquer!*



## COMMUNICATIONS

### Stationnement de nuit dans les rues

N'oubliez pas de vérifier tous les soirs si le stationnement de nuit dans les rues est toléré ou non entre minuit et 6 h, surtout si vous avez de la visite à la maison pendant le congé des fêtes. Notre équipe fait la mise à jour de l'information pour 17 h en prévision de la nuit suivante.

Vous avez 4 moyens de vérifier le statut en vigueur : sur notre site Web, sur la page Facebook Ville de La Tuque, en vous abonnant à notre Service d'alertes municipales par SMS ou par courriel ou par la boîte vocale d'Info-Service au 819 676-5091. Les nuits où le stationnement est interdit, utilisez les stationnements alternatifs.

### Fermeture pour le congé des fêtes

Nos bureaux municipaux, ainsi que la bibliothèque Annie-St-Arneault seront fermés du 23 décembre au 2 janvier pour le congé des fêtes. L'écocentre sera fermé les 25 et 26 décembre, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

Ski La Tuque, le Colisée Denis-Morel et le parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais seront ouverts pendant la période des fêtes, à l'exception de quelques jours pour les congés fériés de Noël et du Jour de l'an.

### Si vous allez en forêt, soyez bien préparé

Le déneigement des routes forestières principales est plus complexe que le déneigement en milieu urbain et prend plus de temps. Saviez-vous que déneiger la route forestière 10 (RO-450) entre La Tuque et Parent est l'équivalent de déneiger les routes entre La Tuque et Trois-Rivières?

Si vous allez au chalet pendant la période des fêtes, assurez-vous d'apporter les équipements nécessaires pour faire face à des conditions routières difficiles et suffisamment de nourriture au cas où votre séjour se prolongerait en raison d'une grosse bordée de neige. Les conditions météo sont différentes d'un secteur à l'autre de notre agglomération. L'hiver peut vous jouer des tours. Assurez-vous également d'avertir vos proches de l'endroit où vous allez et du moment où vous planifiez votre retour.



## LOISIRS

### Mission sauver Noël

Notre équipe vous propose une belle activité interactive à faire en famille au centre-ville intitulée : **Mission sauver Noël**. Vous aurez besoin d'un téléphone intelligent pour télécharger l'application du jeu créé par Parcours Ludiques. Vous trouverez le code QR à la première station de jeu qui se trouve à la gare, rue Saint-Louis. Les petits comme les grands auront beaucoup de plaisir à retrouver la boîte aux lettres du Père Noël, que les gnomes ont volé aux lutins. Vous avez jusqu'au 9 janvier pour relever le défi.

### Programmation d'activités pour le temps des fêtes

Notre équipe vous a préparé un feuillet avec plusieurs suggestions d'activités à faire pendant le congé des fêtes. Vous le trouverez sur notre site Web dans la page **Quoi faire à La Tuque?** de l'onglet **Loisirs et culture**. Parce que le temps des fêtes, c'est fait pour s'amuser!



## GREFFE

### Neige sur la voie publique

En vertu de la réglementation municipale, il est interdit de disposer de la neige qui tombe dans votre cour sur les lieux publics, à moins d'avoir un permis pour le faire, qui est attribué uniquement aux gens qui n'ont pas suffisamment de place sur leur propriété et qui accepte d'en payer les frais.

Que ce soit la rue, le trottoir, le terre-plein, un parc ou un terrain municipal, vous ne pouvez pas y entreposer la neige qui tombe chez vous. Toutefois, la neige qui tombe sur le trottoir et sur le terre-plein devant chez vous peut être poussée simplement sur les côtés pour vous permettre de sortir de votre cour.

Sachez que l'équipe municipale sera davantage présente sur le terrain cet hiver pour surveiller les contrevenants, car cette situation entraîne des coûts élevés et des enjeux de sécurité. Si vous n'avez pas de permis et que vous disposez de la neige qui tombe chez vous sur un lieu public, vous pourriez recevoir une contravention.



## ENVIRONNEMENT

### Apportez votre sapin naturel à l'écocentre

Si vous avez un sapin naturel, apportez-le à l'écocentre après les fêtes pour qu'il soit revalorisé. Un petit geste pour vous et un bon geste pour l'environnement. Profitez de l'occasion pour apporter vos résidus domestiques dangereux (RDD), comme les piles usagées de vos décorations de Noël. Prenez note toutefois que l'écocentre sera fermé les 25 et 26 décembre, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier pour permettre aux employés de passer du temps en famille.



## CONSEIL MUNICIPAL

### Budget municipal 2024

L'adoption du budget municipal 2024 par le conseil d'agglomération et le conseil municipal sera fait en assemblées publiques le mercredi 20 décembre à 18 h. Ces rencontres seront diffusées en direct sur le compte YouTube de la municipalité. La présentation du budget sera disponible sur notre site Web et elle sera publiée sur 3 pages dans l'édition du 3 janvier 2024 du journal l'Écho de La Tuque.

### Assemblées du 19 décembre

Comme il n'y a pas de publication de notre journal local dans la semaine du 25 décembre, nous avons dû devancer d'une semaine la publication de notre publicité mensuelle destinée à vous, chers citoyens, ce qui fait en sorte que nous sommes dans l'impossibilité de vous faire un résumé des assemblées publiques régulières du conseil d'agglomération et du conseil municipal qui ont eu lieu ce mardi 19 décembre, à 18 h. Nous vous invitons à les visionner sur YouTube dans la section En direct de notre compte La Tuque Ville.



**SERVICE D'ALERTE  
MUNICIPALES**

**Pour être informé immédiatement quand ça compte!**

Faites la mise à jour de votre dossier ou inscrivez-vous en ligne au [latuque.ca](http://latuque.ca).

